



## DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION (DER),

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

### L'ENTREPRISE

Nom ou dénomination sociale : Claude DUPUI EIRL

Adresse professionnelle ou siège social : 9 lot la ruée 2 71250 Salornay sur Guye

SIREN: 481 183 481

NAF/APE : 6619B

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Mr DUPUI Claude pour *répondre à vos besoins ainsi que de vous suivre dans le temps*

Elles sont conservées pendant *5 ans après notre dernière relation* et sont destinées à Mr Claude DUPUI

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Mr Claude DUPUI [claude.dupui@arcanes-patrimoine.fr](mailto:claude.dupui@arcanes-patrimoine.fr).

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

### STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller (ou intermédiaire) est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 17001460 (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

**CIF (Conseiller en Investissements Financiers)** susceptible de fournir: des conseils en investissement de non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (**ANACOFI-CIF**), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org);

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

**IAS (Intermédiaire en Assurance) :** courtier type B niveau 1

**IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements) :** catégorie d'intermédiaire (courtier) Je propose un service de conseil.

L'activité(s) d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

Adhésion à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE

**Agent immobilier :** indiquer la référence de la carte T et le lieu de délivrance (mention avec ou sans détention de fonds, identité et adresse du garant le cas échéant ou absence de garantie financière/non détention de fonds pour compte de tiers). L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

Votre conseiller ou intermédiaire (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA Entreprises

Numéros de polices : N° 114240090

<b>Pour des montants de :</b>	<b>CIF</b>	<b>IAS</b>	<b>IOBSP</b>	<b>IMMO</b>
<b>Responsabilité Civile Professionnelle :</b>	2 500 000,00 €	3 000 000,00 €	2 500 000,00 €	2 500 000,00 €
<b>Garantie financière :</b>	Non approprié*	115 000,00 €	115 000,00 €	110 000,00 €

\*sauf exception : versement d'un acompte sur prise d'honoraires

Votre conseiller (ou intermédiaire) s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr) ou <https://www.anacofi-cif.fr/>.

**LISTE DES PARTENAIRES/ PRINCIPAUX PARTENAIRES <sup>1</sup>: COMPAGNIES, ETABLISSEMENTS DE CREDIT, ENTREPRISES D'ASSURANCE, AUTRES FOURNISSEURS ET PARTENAIRES IMMOBILIERS (Promoteurs)**

<b>Nom</b>	<b>Nature</b>	<b>Type d'accord</b>	<b>Mode de rémunération</b>
LCL, CE CA, BP.....	Banque	démarchage	Commissions
Vie Plus	Assureur	conv. de courtage	Commissions
CORUM	Société de gestion	conv. de distribution	Commissions

**MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL**

**Mention des différents tarifs et honoraires pratiqués : Montant HT 200€ et TTC 240€**

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés. Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques,

<sup>1</sup> Voir notice

économiques ou contractuels.

**MODE DE COMMUNICATION** : courriel [clauide.dupui@arcanes-patrimoine.fr](mailto:clauide.dupui@arcanes-patrimoine.fr)  
téléphone 06 30 00 32 61 , RDV chez le client ou tout endroit à sa convenance

### TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

### MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

*Par courrier : 9 lot la ruée 2 71250 Salornay sur Guye*

*Par tel: 06 30 00 32 61 ou par mail : [clauide.dupui@arcanes-patrimoine.fr](mailto:clauide.dupui@arcanes-patrimoine.fr)*

#### Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximums entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

#### Saisir un médiateur :

##### **I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :**

Médiateur de l'Anacofi 92 rue  
d'Amsterdam

75009 Paris

##### **II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :**

Pour les activités de CIF

Mme Marielle Cohen-Branche  
Médiateur de l'AMF

Autorité des Marchés Financiers

17, place de la Bourse  
75082 Paris cedex 02

Site internet :

<https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>

##### **Pour les activités d'assurance**

La Médiation de l'Assurance

TSA 50110

75441 PARIS CEDEX 09

Site internet :

<https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

##### **Pour les activités d'IOBSP et Immobilières<sup>2</sup>**

Médiation de la consommation - ANM Conso

2 rue de Colmar

94300 VINCENNES

<https://www.anm-conso.com/site/particulier.php>

**DATE ET SIGNATURE<sup>3</sup>**

Le client

Fait à : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Le conseiller

Fait à : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_